

Rapport du Conseil administratif sur la prise en considération de l'initiative populaire municipale «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales».

Préambule

Par arrêté du 10 février 2016, le Conseil d'Etat a déclaré valide l'initiative populaire communale «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales».

Cette initiative porte, comme son intitulé l'indique, sur les conditions d'octroi, par les autorités communales de la Ville de Genève, de l'autorisation permettant d'organiser les Fêtes de Genève. Elle vise à régler et à circonscrire les aspects organisationnels de ces Fêtes.

En substance, les initiants demandent:

- que les Fêtes de Genève (y compris, cas échéant, les Pré-Fêtes) ne durent, au maximum, qu'une semaine;
- que l'espace destiné aux forains se trouve prioritairement sur la plaine de Plainpalais;
- qu'un comité, composé d'individus non élus, soit constitué aux fins de valider le concept général des Fêtes de Genève, notamment les aspects culturels.

Au surplus, les initiants demandent:

- que les Fêtes de Genève accordent une large place à la convivialité et reflètent la diversité culturelle;
- qu'elles mettent en valeur les artistes locaux;
- que les diverses activités proposées soient destinées à tous, à des coûts accessibles;
- que la publicité pour l'alcool et le tabac soit interdite;
- que toutes les mesures nécessaires et utiles soient prises pour protéger arbres, massifs floraux et pelouses;
- et que les feux d'artifice soient maintenus.

C'est ici le lieu de préciser d'emblée que hormis la réduction de la durée des Fêtes à sept jours, le déplacement des forains sur la plaine de Plainpalais et la constitution d'un comité culturel, toutes les conclusions prises par les initiants ont d'ores et déjà été concrétisées à la demande de la Ville de Genève. S'agissant de la durée des Fêtes, il convient de rappeler que celle-ci est passée de 25 jours en 2015 à 10 jours en 2016.

Depuis 2013, le Conseil administratif a clairement manifesté son souhait de voir évoluer le concept des Fêtes de Genève.

Dès lors, de nombreuses discussions ont eu lieu avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C), organisatrice de la manifestation.

Ces discussions ont abouti à la définition de nouvelles lignes directrices destinées à donner un cadre précis aux futures éditions des Fêtes de Genève.

Un certain nombre de ces lignes directrices ont déjà été réalisées cette année. D'autres seront concrétisées lors des éditions 2017 et 2018.

Dès lors, pour ce motif déjà, l'initiative apparaît non opportune, les différentes mesures et améliorations apportées par les organisateurs des Fêtes de Genève à la demande de la Ville la vidant en bonne partie de sa substance.

Par ailleurs, d'autres motifs, de nature économique, incitent à rejeter cette initiative qui, si elle était acceptée, mettrait en péril l'existence même des Fêtes de Genève.

Ainsi, le Conseil administratif de la Ville de Genève recommande au Conseil municipal de rejeter l'initiative «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales».

Impact des Fêtes de Genève sur les finances de la Ville et sur l'économie genevoise

A titre liminaire, il convient de rappeler que les Fêtes de Genève, dans leur configuration actuelle, rencontrent un succès populaire, sans commune mesure avec d'autres événements similaires.

Ce succès concerne tant les Genevois (habitant Genève ou dans la région) que les touristes.

FGT&C estime à 1,2 million le nombre de visiteurs lors de l'édition 2016.

Outre le succès populaire de la manifestation, les retombées économiques des Fêtes pour l'économie locale sont considérables: selon l'étude BAK Basel Economics Institute réalisée en 2005 et reconduite en 2014, elles se monteraient à 122 millions de francs.

L'ensemble des activités générées directement ou indirectement par les Fêtes assure au Canton et à la Ville des recettes fiscales importantes qui permettent de financer de nombreuses prestations publiques.

Pour toutes ces raisons, le Conseil administratif de la Ville de Genève est favorable aux Fêtes de Genève et tient à réaffirmer son soutien à cet événement auquel la population genevoise est attachée.

Gouvernance

Ni la Ville ni le Canton ne participent, à quelque titre que ce soit, à l'organisation des Fêtes de Genève.

Les Fêtes de Genève sont organisées par la seule FGT&C.

Aussi, la Ville n'intervient aucunement sur le choix des animations, des exploitants et/ou des infrastructures.

La Ville offre toutefois des prestations en nature et en espèces, notamment à travers la police municipale, la Voirie, le Service des espaces verts et le Service logistique et manifestations.

Jusqu'en 2015, la permission d'exploiter les Fêtes de Genève était délivrée par le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP).

Tel n'est plus le cas aujourd'hui, le SEEP se contentant de délivrer une autorisation pour occupation du domaine public.

En effet, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LRDBHD (1^{er} janvier 2016), les Fêtes de Genève sont considérées comme un «événement d'importance cantonale».

Dès lors, en vertu de l'art. 4, al. 3 LRDBHD, l'autorisation d'exploiter est désormais délivrée par le Canton.

Compte tenu de ce qui précède, il est légitime de se demander si la démarche entreprise par les initiants sur le plan municipal ne devrait pas prendre la forme de l'initiative cantonale, plutôt que celle de l'initiative communale.

Mesures et démarches déjà entreprises

Comme déjà dit, la majorité des conclusions prises par les initiants ont été réalisées par l'organisateur des Fêtes de Genève, notamment à la demande de la Ville.

En 2013, le Conseil administratif a requis des organisateurs que des modifications importantes soient apportées au concept des Fêtes de Genève.

La démarche du Conseil administratif visait principalement à :

- améliorer la convivialité des Fêtes;
- limiter l'impact de cette manifestation sur le pourtour de la rade (durée et intensité);
- réduire les nuisances sonores;

- garantir l’accessibilité (physique et visuelle) au lac;
- assurer la protection des nombreux arbres, massifs floraux et des pelouses situés dans le périmètre de la manifestation.

Les pourparlers entre la Ville de Genève et la FGT&C ont débouché sur une déclaration d’accord, signée par la FGT&C (l’organisateur) en date du 11 novembre 2015. L’accord porte notamment sur:

- la réduction de la durée des Fêtes de Genève;
- la réduction de 30% du périmètre global des Fêtes à concurrence de 10% chaque année, de 2016 à 2018;
- la libération du Jardin anglais de toute occupation, à l’exception de la promenade du lac;
- la libération du périmètre situé à proximité des Bains des Pâquis et de Baby-Plage;
- la limitation du nombre maximum de places assises exploitées durant les grands feux d’artifice (15 000), tout en assurant la possibilité au public d’assister gratuitement au spectacle, debout derrière les chaises.

Une grande majorité de ces engagements ont déjà été réalisés lors de l’édition 2016:

- en premier lieu, la durée des Fêtes de Genève a été ramenée à 10 jours, au lieu des 25 jours de l’édition 2015;
- par ailleurs, de manière générale, contrairement aux années précédentes, l’accessibilité au lac a été garantie tout au long de l’événement (y compris durant le montage/démontage). La vue sur le lac était complètement dégagée;
- les attractions foraines ont été déplacées en amont de la jetée des Eaux-Vives et de la jetée des Pâquis. Ce déplacement a désengorgé les quais et a diminué sensiblement les nuisances sonores subies par les riverains (la plupart des manèges n’étaient plus situés face à des immeubles d’habitation);
- au surplus, divers sites prisés des Genevois (le Jardin anglais par exemple) n’ont pas été occupés. Ainsi sont-ils restés à la disposition de la population tout au long de la manifestation;
- un «espace-club» a été créé, rive gauche, permettant au public, qui traditionnellement fréquentait les Pré-Fêtes, de retrouver un lieu de détente, où écouter de la musique (programmation locale) en buvant un verre;
- enfin, la Ville a requis des organisateurs que toutes les mesures nécessaires soient prises afin de sauvegarder les arbres, massifs floraux et pelouses situés dans le périmètre des Fêtes. De manière générale, ces mesures ont limité les dégâts subis par les végétaux. Par ailleurs, la non-occupation des sites sensibles, comme le Jardin anglais, qui traditionnellement nécessitaient un

travail important de remise en état, a réduit considérablement les coûts de réfection.

Cela étant, nonobstant l'ensemble des mesures inventoriées ci-dessus, des améliorations sont encore attendues, par la Ville, pour la prochaine édition des Fêtes de Genève.

Ainsi, la Ville exigera pour l'édition 2017:

- que le périmètre des Fêtes soit réduit, au minimum de 10%, par rapport à celui de 2016;
- que les espaces «privatisés», destinés principalement aux clients des grands hôtels soient réduits, de manière à libérer davantage de place sur les quais;
- que l'espace dévolu aux gradins (et chaises) prévu pour le grand feu d'artifice soit réduit, dans la mesure où les 15 000 places assises n'ont pas toutes trouvé preneur cette année;
- que l'espace situé devant Baby-Plage soit libéré de toute occupation, permettant ainsi à la population de continuer à s'approprier ce lieu durant les Fêtes de Genève;
- que la durée des Fêtes soit strictement limitée à 10 jours. Contrairement à cette année, les forains ne bénéficieront pas, en 2017, d'une semaine d'exploitation supplémentaire.

Compte tenu de ce qui précède, il appert qu'une très grande majorité des conclusions contenues dans l'initiative «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales» ont déjà été concrétisées ou sont sur le point de l'être.

En effet, hormis la réduction de la durée des Fêtes de Genève (les initiants souhaitent la ramener à 7 jours d'exploitation; la Ville a déjà réduit à 10 jours au lieu de 25 jours); la constitution d'un «comité culturel» et le déplacement des forains sur la plaine de Plainpalais, toutes les recommandations sont déjà en vigueur.

Conséquences et effets de l'initiative

Outre les ajustements (parfois substantiels) déjà apportés au concept des Fêtes de Genève, les initiants demandent:

- la constitution d'un comité qui validerait le contenu culturel des Fêtes de Genève;
- le déplacement des forains sur la plaine de Plainpalais;
- la limitation, à 7 jours maximum, de la durée de la manifestation.

En ce qui concerne la **création d'un «comité culturel»**, il sied, en premier lieu, de douter de la légitimité d'une telle structure, composée d'individus non élus, comprenant des représentants d'habitants et d'utilisateurs des bains.

En effet, outre la question de la représentativité d'un tel comité, des particuliers ne disposeraient pas de la compétence nécessaire à valider, et encore moins à autoriser, le concept et la tenue d'une manifestation.

C'est à l'organisateur qu'il revient de définir le contenu de sa manifestation et c'est à la Ville et l'Etat qu'il appartient de fixer le cadre général qui doit être respecté aux fins d'obtenir les autorisations nécessaires à la tenue de l'événement.

En aucun cas pareilles compétences peuvent être déléguées à quelques individus.

Pour ce qui a trait au **déplacement des forains sur la plaine de Plainpalais**, il convient de rappeler que la dite plaine accueille déjà deux foires foraines par année. La première se tient approximativement du 15 décembre au 15 janvier; la seconde, courant avril.

L'organisation d'une troisième foire durant l'année paraît disproportionnée, ce d'autant plus que la foire du printemps est déjà peu rentable.

Par ailleurs, la «délocalisation» des métiers forains sur la plaine de Plainpalais ne participera aucunement à l'attractivité des Fêtes. Bien au contraire.

La plaine de Plainpalais est peu accueillante en été. Durant la journée, la chaleur y est très importante.

Dans le cadre des Fêtes de Genève, l'attrait des manèges réside essentiellement dans leur localisation au bord de la rade.

Il est dès lors peu probable qu'une fête foraine sur la plaine de Plainpalais, en plein été, attire une clientèle nombreuse.

Ainsi, le déplacement des manèges forains sur la plaine conduirait inévitablement à une baisse de revenus pour les exploitants, et donc à une baisse de financement pour les Fêtes.

Une éventuelle **réduction à 7 jours** de la durée des Fêtes, telle que proposée par l'initiative, accentuerait très sensiblement la baisse de revenus dont disposerait l'organisateur des Fêtes de Genève.

En effet, limiter la période de la manifestation à une semaine, soit un seul week-end, aurait un impact considérable sur le nombre de visiteurs, et donc sur les revenus générés par les nombreux exploitants œuvrant dans le périmètre des Fêtes.

Or, ces exploitants couvrent, à travers les loyers qu'ils versent à la FGT&C, environ 60% du budget total des Fêtes.

Dans l'hypothèse où la durée des Fêtes serait encore réduite, les exploitants ne pourraient plus payer les loyers requis actuellement par les organisateurs.

D'après les exploitants, la suppression d'un week-end (comme demandé par les initiants) correspondrait à une perte d'environ 40% du chiffre d'affaires réalisés durant 10 jours.

Une pareille perte serait inéluctablement reportée sur les loyers, qui diminueraient dans les mêmes proportions, générant ainsi une baisse de revenus substantielle pour les organisateurs.

Or, les organisateurs ont déjà perdu une source de revenus importante en 2016, compte tenu de la réduction de la durée des Fêtes (10 jours en 2016 contre 25 jours en 2015).

Une nouvelle diminution de la durée de la manifestation rendrait cet événement totalement déficitaire. **Elle entraînerait dès lors, sans apport massif d'argent public, la disparition des Fêtes de Genève et du feu d'artifice.**

Les auteurs de l'initiative semblent envisager l'organisation d'un tel événement par la Ville.

Or, la Ville ne dispose pas des ressources suffisantes, ni des compétences nécessaires à l'organisation d'un tel événement.

Elle devrait dans ce cas externaliser ce projet auprès d'un prestataire qu'il conviendrait alors de rémunérer.

Dans pareille hypothèse, la Ville devrait alors financer les Fêtes de Genève, à concurrence de plusieurs millions (d'après les organisateurs, les charges liées à l'édition 2016 s'élèveraient à environ 7,5 millions de francs).

Or, la Ville ne dispose pas d'un budget qui peut être dévolu à ce type de dépenses.

D'ailleurs, compte tenu de la portée et du rayonnement des Fêtes de Genève, qui va bien au-delà du territoire communal, il n'est pas certain que ce type de dépenses doit être assumé par la seule Ville de Genève.

Ainsi, dans l'hypothèse où il reviendrait à la Ville d'organiser à l'avenir les Fêtes de Genève, le Conseil municipal serait alors tenu de voter chaque année un crédit substantiel en faveur des Fêtes de Genève. Une telle éventualité paraît difficilement réalisable, compte tenu de la conjoncture actuelle.

En tout état, il est légitime de se demander s'il appartient, *in fine*, au contribuable de financer les Fêtes de Genève, alors que jusqu'à ce jour lesdites Fêtes s'autofinancent ou sont financées, en partie, par des fonds privés (sponsors).

Conclusions

A l'appui des éléments explicités ci-dessus;

compte tenu du fait que la majorité des demandes figurant dans le texte de l'initiative ont déjà été concrétisées;

étant donné que, pour le surplus, il n'est pas envisageable, pour les motifs exposés supra, de constituer un «comité culturel», de déplacer les forains sur la plaine de Plainpalais et de réduire la durée des Fêtes de Genève à 7 jours,

le Conseil administratif de la Ville de Genève conclut au rejet de l'initiative populaire municipale «Pour des Fêtes de Genève plus courtes ou plus conviviales».

Annexe: initiative «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales»

Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

EXPOSÉ DES MOTIFS

Depuis de trop nombreuses années les habitants de Genève ainsi que ses visiteurs sont privés du pourtour de la Rade à la meilleure période de l'année.

Les Fêtes actuelles ont une emprise démesurée sur le domaine public et occasionnent sur une trop longue période toutes sortes de nuisances dans les quartiers avoisinants :

- Nuisances sonores et visuelles importantes dont sont victimes les riverains, en premier lieu les personnes les plus fragiles ;
- Augmentation considérable du trafic dans les quartiers concernés (bruit, bouchons, pollution) ;
- Incivilités, violences et agressivité dues à l'alcoolisation ;
- Dommages aux pelouses et aux arbres : 22 000 m² de gazon à refaire entièrement et un dommage esthétique qui affecte l'ensemble des quais, encore plus d'un mois et demi après les Fêtes (plus de 120 000 CHF pour la restauration de ces espaces verts).

La présente initiative a pour objectif d'obliger les autorités de la Ville à prendre en main le contenu de ces Fêtes et ainsi offrir une manifestation de qualité à toutes et à tous, y compris aux personnes qui viennent visiter notre ville. Les feux d'artifices, qui sont le clou de ces Fêtes et attirent une foule considérable, doivent être maintenus dans le nouveau concept proposé.

Pour réaliser ce nouveau concept, la Ville doit faire appel aux groupements, associations, compagnies et autres acteurs culturels et artistiques reconnus à Genève tant par l'ensemble de la population que par les autorités pour leurs activités de qualité et d'intérêt public. Ils seront ressources et conseils, garants de la qualité de ces Fêtes.

Pour en finir avec la confiscation de l'espace public au bord du lac à la meilleure période de l'année, aux nuisances dans les quartiers autour de la Rade, aux dégradations de ses espaces verts et au mercantilisme de ces Fêtes, nous vous invitons à signer cette initiative.

Initiative populaire communale Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales

Les citoyens et citoyens soussignés-e-s, électeurs et électrices dans la commune de Genève conformément aux articles 58, 59, 71 à 76 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 13 octobre 1982, appuient la présente initiative :

Les Fêtes de Genève doivent être conviviales et leur impact sur le pourtour de la Rade doit être limité. Dès lors les autorités de la Ville de Genève ne peuvent octroyer de concession, sur l'ensemble du domaine public communal, et particulièrement le pourtour de la Rade, qu'à la condition qu'un concept culturel pour ces Fêtes soit agréé par un comité désigné par le Conseil administratif.

Ce comité sera composé de 9 personnes réunissant des spécialités et des acteurs représentatifs des activités culturelles en Ville de Genève, ainsi que des représentant-e-s des associations de quartier et d'habitant-e-s concernés, notamment un-e représentant-e des Eaux-Vives, un-e représentant-e des Pâquis et un-e représentant-e de l'Association d'Usagers des Bains des Pâquis (AUBP).

Ce comité devra garantir que :

- Les Fêtes de Genève accordent une large place à la convivialité et reflètent la diversité culturelle ;
- La production d'artistes locaux soit assurée ;
- Les Fêtes de Genève, les pré-Fêtes et leurs annexes (Lake Parade) se déroulent au maximum durant une semaine ;
- L'espace destiné aux forains se situe prioritairement sur la Plaine de Plainpalais et que les nuisances découlant de leurs activités soient réduites au maximum ;
- Le libre accès à toutes les activités soit garanti et à des coûts accessibles ;
- Soit interdite la publicité pour l'alcool et le tabac ;
- Les prix des consommations soit accessibles ;
- Soient prises toutes les mesures afin de protéger efficacement les arbres ainsi que les pelouses et les massifs floraux afin d'éviter leur remise en état après les Fêtes ;
- Les feux d'artifices soient maintenus.

La concession définie par un cahier des charges doit être octroyée pour 5 années non renouvelables. Elle peut être dénoncée immédiatement durant le mois suivant les Fêtes. L'accessibilité au site devra rester gratuite. Toutefois, lors des feux d'artifice, certaines places bien situées peuvent faire l'objet d'une commercialisation.

Nom (majuscules)	Prénom Usuel	Date de naissance jour/mois/année	Canton d'origine ou nationalité	Domicile Rue, numéro, code postal et localité	Signature

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seuls-e-s les électeurs et électrices de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur la commune de Genève et les étrangers domiciliés en Suisse peuvent signer cette initiative communale. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Le présent article ne peut être invoqué en procédure réprimée par la loi relative aux amendes (art. 87 al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982). Le retrait total et sans réserve de l'initiative pour être déposé à la majorité des 5 électeurs et électrices suivants-e-s : Jean-Alain Barth, route de Frontenex 60 C, 1207 Genève ; Myriam Fritsch, rue Philippe-Fleischmann 41, 1203 Genève ; Michèle Prinz, rue de Contamines 33, 1206 Genève ; Alain Wenger, rue Henri-Mussard 15, 1206 Genève ; Fierrette Birrau, rue Gustave Müller-Brun 2, 1208 Genève, autorisés à retirer l'initiative conformément à l'art. 86 al. 1 LEDP.

A renvoyer rapidement, si possible avant fin juin (au plus tard le 20 août 2015) à « INITIATIVE FÊTES DE GENÈVE- POSTE RESTANTE-1200 GENÈVE 6 »